

## FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

### ASSEMBLEES GENERALES des 2 et 3 décembre 2023 A BORDEAUX

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 2 décembre, à 14 h 00, les membres de la F.F.E.S.S.M. se sont réunis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire sur convocation, conformément à l'article 12.2.1 des Statuts, au Palais des Congrès de Bordeaux.

Il est établi une feuille de présence, en entrant en séance.

La séance est ouverte à 14 h 00 par le Président.

Tous les documents prévus par le règlement intérieur ont été tenus à la disposition des membres de la Fédération dans les délais et suivant les modalités prescrites par l'article 12.2.9. desdits statuts.

#### **Ouverture de l'assemblée générale**

\*\*\*\*\*

#### **Ordre du jour**

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

#### **Rapport du Président :**

**1ère Résolution** : Rapport du Président

#### **Rapport du Secrétaire Général :**

**2ème Résolution** : Rapport du Secrétaire Général

#### **Rapport du Trésorier Général :**

**3ème Résolution** : Approbation du rapport du Trésorier Général

- Intervention du Commissaire aux comptes, lecture de ses rapports.

**4ème Résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023.

**5ème Résolution** : Affectation du résultat de l'exercice 2022/2023.

**6ème Résolution** : Quitus pour l'ensemble de la gestion.

**7ème Résolution** : Budget prévisionnel 2023/2024.

**8ème Résolution** : Approbation de la nomination d'Hélène BERNERO au Conseil des Sages

**9ème Résolution** : Adoption du Règlement Intérieur FFESSM.

Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet, avec les éléments modifiés en rouge, surlignés jaune. Texte avec commentaires en marge qui permettent de décliner les nouveaux Statuts rendus nécessaires par la loi 2022-296 du 2 mars 2022.

## Rapport des Commissions Nationales :

Pêche sous-marine, Plongée sportive en piscine, Hockey subaquatique, Apnée, Orientation subaquatique, Tir sur Cible subaquatique, Juridique, Photo Vidéo, Médicale et de Prévention, Archéologie subaquatique, Nage avec Palmes, Biologie et Environnement, Nage en Eau Vive, Plongée Souterraine, Technique

Rapports des référents Handisub, Sport Santé, Jeunes.

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire

**1ère Résolution** : Adoption des propositions de modifications statutaires « nouveaux statuts ».

**2ème partie des modifications des Statuts** rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par certaines évolutions de notre fédération.

\*\*\*\*\*

### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale pour le Président du CODEP de la Gironde Frédéric BERNARD.

Intervention du Président Frédéric DI MEGLIO, sur la mémoire de l'anniversaire des 75 ans de la Fédération.

Intervention de la Présidente de la CMAS, Mme Anna ARZHANOVA.

Intervention de Jean Louis BLANCHARD, ancien Président de la FFESSM.

Intervention de Roland BLANC, ancien Président de la FFESSM.

Interview diffusée de Mr Pierre PERRAUD, ancien Président de la FFESSM et de la CMAS.

\*\*\*\*\*

### Rapport du Président :

**1ère Résolution** : Rapport du Président.

- *Mr. Frédéric DI MEGLIO présente son rapport* -

*Aucune observation n'est faite.*

\*\*\*\*\*

### Rapport du Secrétaire Général :

**2ème Résolution** : Rapport du Secrétaire Général.

- *Mr. Jean Louis FERRETTI présente son rapport* -

*Aucune autre observation n'est faite.*

## Rapport du Trésorier Général :

- présentation est faite du **rapport du trésorier général, Emmanuel SERVAL**,  
Le trésorier général, Emmanuel SERVAL, aborde les comptes généraux et la trésorière adjointe, Valérie FELIX, les comptes des commissions nationales.

- *présentation est faite du **rapport du commissaire aux comptes** (contrôle des comptes annuels de l'association, vérifications spécifiques et informations prévues par la loi en vidéo).*

- *présentation est faite du **rapport spécial du commissaire aux comptes** (sur les conventions réglementées dans les associations en vidéo).*

**Acte est pris de la présentation des rapports  
de Mr le Commissaire aux comptes.**

**3<sup>ème</sup> Résolution** : Approbation du rapport du Trésorier Général.

***Aucune observation n'est faite.***

**4<sup>ème</sup> Résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023.

***Aucune observation n'est faite.***

\*\*\*\*\*

**5<sup>ème</sup> Résolution** : Affectation du résultat de l'exercice 2022/2023

***Aucune autre observation n'est faite.***

\*\*\*\*\*

**6<sup>ème</sup> Résolution** : Quitus pour l'ensemble de la gestion.

***Aucune observation n'est faite.***

**Question** : Le nombre de licence est en augmentation de 4,17 %. Pourquoi le réalisé est inférieur au prévisionnel par rapport à l'augmentation du nombre de licences ?

**Réponse** : Une réversion final a été réalisée vers les comités régionaux de 1€ par licence adulte, à hauteur de 120 000 euros, il faut donc rajouter ces 120 000 euros aux recettes.

\*\*\*\*\*

Présentation du budget prévisionnel.

**7<sup>ème</sup> Résolution** : Budget prévisionnel 2023/2024.

***Aucune autre observation n'est faite.***

**Jean Paul MARTEAU – Les copains du Bord 03290418** : Est-ce qu'il y a une volonté politique sur les incitations de défiscalisation dans les commissions. Dans la pratique, j'avais demandé une défiscalisation et j'ai été remboursé. Est-ce que nous pouvons avoir des barèmes qui seraient différenciés entre le barème du ministère des finances et le barème de remboursement qui est légèrement inférieur.

**Réponse** : mis en place dans l'onglet bénévolat., le barème kilométrique fédéral n'augmente pas pour le moment. Écart à voir avec la comptabilité de la fédération. Les nouveaux barèmes sortiront en janvier et ils seront envoyés.

**Jean Pierre DRON - Les bull'eau Nantais 03440096** : question sur l'évolution des tarifs : nous n'avons pas les tarifs assez tôt car information au mois de juin, au niveau des assurances. Est-ce qu'il est possible de communiquer plus tôt.

**Réponse de Pierre LAFONT** : L'information est arrivée un peu plus tard et la saison a été avancée de 2 semaines, il y a eu en interne au sein du groupe AXA un changement d'entité juridique qui porte le risque, à savoir désormais AXA France. Donc pour des raisons à la fois statistiques dans le cadre des négociations qu'on a avec l'assureur et sur la période pré estivale où se détermine les taux de renouvellement, sur ce premier exercice après la reprise par AXA France il n'y avait pas un exercice complet d'observation de la statistique sinistre ce qui fait que l'assureur a tardé. Ça ne se reproduira pas l'année prochaine.

**Thiery BERTRAND – Président Commission Apnée** : De plus en plus de bénévoles ont du mal au niveau des défiscalisations, pas d'augmentation des remboursements, le coût des repas, des logements... augmentent. Est-ce qu'il va y avoir une valorisation des tarifs des remboursements des bénévoles. Pourquoi vous n'augmentez pas les licences de 5 euros tout de suite.

**Réponse du Trésorier Général** : Ce n'est pas prévu pour le moment. Il faut que nous modifiions notre modèle économique. On doit trouver des ressources externes. Avec une rigueur budgétaire nous allons trouver les moyens de revisiter les barèmes. C'est une stratégie à long terme. Peut-être qu'il y a d'autres solutions.

**Intervention du Président** : Il y a 3 variables d'ajustement, les licences, les reversions vers les OD et les commissions nationales. Nous avons pris parti d'augmenter les commissions nationales. Les reversions, nous avons parlé de ce qui s'est passé l'an passé. Nous sommes passés cette année à 33 % c'est un effort important de la part des OD. Le CDN a volontairement décidé de ne pas augmenter la licence pour la prochaine saison.

**Question d'un licencié** : question sur le vol d'un sac de plongée. Remboursement de 850 euros moins la franchise. La valeur du matériel à l'intérieur de mon sac de plongée était de 7000 euros.

**Réponse de Pierre Lafont** : Concernant la garantie du matériel, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a 2 garanties disponibles, l'une historique qui couvre le matériel pour lui-même, en parallèle il y a une garantie de 1<sup>er</sup> niveau a été intégrée dans les individuelle accident, elle n'est pas aussi puissante en termes de capitaux garantis. L'enjeu du matériel le justifie il faut prendre un contrat en fonction.

**Joël LEBRET – Président du comité Normandie** : Il y a de la communication, il y a un budget. Il y a des fonds qui ne sont pas utilisés par exemple pour le haut niveau. Dans ces parcours d'excellence sportif nous n'avons pas toujours les moyens de mettre en place le dispositif d'excellence sportif.

Un autre sujet c'est l'harmonisation. Il y a des présidents de commissions régionales ne sont pas remboursés de la même façon pour leurs déplacements. C'est un vrai problème pour nous régions. Il faudrait une vraie harmonisation entre les commissions.

**Réponse de Président** : Parfois nous avons des clubs élites qui ne font pas de demande de subvention sur les parts territoriales. Il faut peut-être en région stimuler ces clubs. L'inégalité de prise en charge est en lien à l'activité et le budget. Je salue la commission Hockey Subaquatique qui trouve des solutions complémentaires à travers des donations. Cette expérience peut être reprise sur les autres commissions.

**Réponse du DTN** : Intervention. Nous faisons un budget prévisionnel au mois de juin, hors, généralement nous n'avons pas encore connaissance du calendrier national. Donc nous avons des difficultés à faire un budget prévisionnel qui tient la route. L'approche financière n'est pas la même d'une commission à l'autre. Les sportifs de haut niveau ont tous fait un effort. Alors effectivement ils se retournent quelque fois vers leur comités régionaux ou départementaux ou leurs clubs. Les règles sont claires, et sont connues de tous.

\*\*\*\*\*

**8<sup>ème</sup> Résolution** : Approbation de la nomination d'Hélène BERNERO au Conseil des Sages

**Présentation par Bernard SCHITTLY.**

**Remerciements aux parrains René CAVALLO et Michel BUÉ.**

**Aucune autre observation n'est faite.**

\*\*\*\*\*

*Intervention du Président.*

**9<sup>ème</sup> Résolution** : Adoption du Règlement Intérieur FFESSM.

Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet, avec les éléments modifiés en rouge, surlignés jaune. Texte avec commentaires en marge qui permettent de décliner les nouveaux Statuts rendus nécessaires par la loi 2022-296 du 2 mars 2022.

\*\*\*\*\*

## **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**1<sup>ère</sup> Résolution** : Adoption des propositions de modifications statutaires « nouveaux statuts ».

**2<sup>ème</sup> partie des modifications des Statuts** rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par certaines évolutions de notre fédération.

**Renaud HELSTROFFER – Président du CODEP 69** : Ces Statuts s'appliquent à l'ensemble des OD, est-ce qu'il a été inscrit un délai pour l'organisation d'une nouvelle AG électorale en cas de passage sous les 60 % de membres du CODIR, tout comme l'AG de révocation.

**Réponse** : Délais de 120 jours. Il faut laisser un temps raisonnable pour cette organisation.

\*\*\*\*\*

### **Intervention des référents :**

- **Handisub** : Présenté par Emmanuel SERVAL.

**Question** : Nous avons des Champions internationaux handi, à quand des championnats nationaux ?

**Réponse** : Remise en égalité des deux fédérations FFSA et FFH ; Révision des conventions. Personne n'avait la délégation pour les compétitions. Travail à suivre.

- **Sport Santé** : Point du Président par l'intermédiaire du Président Adjoint.

**Remarque de Jean Paul MARTEAU** : Énorme blocage de la part des médecins quand la personne a une santé défaillante pour la continuité de l'activité.

**Réponse** : Nous avons pris des mesures, avec en premier lieu la faculté de médecine, où les médecins ont des formations pour apprendre à prescrire le sport comme un médicament. Le problème c'est que les retombées seront longues. Deuxième mesure, par le CNOF qui a lancé une formation médicale continue où les médecins sont rémunérés. Actions locales sur les formations médicales continues. Enfin, des actions seront menées en faveur des médecins fédéraux. Aide pour ces médecins.

- **Jeunes** : Point d'Emmanuel SERVAL.



**Résolution 2 : Rapport du Secrétaire Général**

Pour : 98,60 % - 3 071 voix

Contre : 1,40 % - 44 voix

***L'assemblée adopte à la majorité le rapport du Secrétaire Général*****Résolution 3 : Rapport du Trésorier Général**

Pour : 98,63 % - 3 072 voix

Contre : 1,37 % - 43 voix

***L'assemblée adopte à la majorité le rapport du Trésorier Général*****Résolution 4 : Approbation des comptes**

Pour : 98,48 % - 3 068 voix

Contre : 1,52 % - 47 voix

***L'assemblée adopte à la majorité les comptes de la FFESSM*****Résolution 5 : Affectation du résultat**

Pour : 98,17 % - 3 058 voix

Contre : 1,83 % - 57 voix

***L'assemblée adopte à la majorité le résultat de la FFESSM*****Résolution 6 : Quitus pour l'ensemble de la gestion**

Pour : 98,11 % - 3 056 voix

Contre : 1,89 % - 59 voix

***L'assemblée donne quitus pour l'ensemble de la gestion à la majorité*****Résolution 7 : Approbation du budget prévisionnel 2023/2024**

Pour : 97,30 % - 3 031 voix

Contre : 2,70 % - 84 voix

***L'assemblée adopte à la majorité le budget prévisionnel 2023/2024*****Résolution 8 : Nomination d'Hélène BERNERO au Conseil des Sages**

Pour : 98,61 % - 3 072 voix

Contre : 1,39 % - 43 voix

***L'assemblée adopte à la majorité la candidature de Mme BERNERO au Conseil des Sages*****Résolution 9 : Adoption du Règlement Intérieur**

Pour : 98,52 % - 3 069 voix

Contre : 1,48 % - 46 voix

***L'assemblée adopte à la majorité le Règlement intérieur de la FFESSM*****Rapport des commissions nationales :**

- Pêche sous-marine
- Plongée sportive en piscine
- Médicale et de Prévention
- Technique
- Apnée
- Hockey subaquatique
- Orientation subaquatique

\*\*\*\*\*

*Présentation des membres du CDN et des dossiers soutenus par chacun.*

\*\*\*\*\*

- Tir sur Cible subaquatique
- Juridique

\*\*\*\*\*

*Excuses du DTN concernant ses propos lors de l'AG d'hier liés aux frais de déplacement et de la solvabilité de certains sportifs.*

\*\*\*\*\*

- Photo Vidéo

**Cyrille BERTAUX Codep 29** : Open photo a été organisé par une société privée, ce n'est pas un club ni une sca fédérale, il est intéressant d'animer dans des structures fédérales.

**Réponse** : Cette structure nous l'a proposé et elle est structure fédérale depuis.

- Archéologie subaquatique
- Nage avec Palmes
- Biologie et Environnement
- Nage en Eau Vive
- Plongée Souterraine

Remerciements à toutes les commissions pour leur présentation de rapport.

Remerciements à tous les bénévoles pour l'excellence de l'organisation de l'AG. Passage du flambeau de l'AG de Bordeaux à la future AG d'Antibes pour 2024.

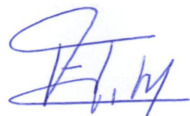
\*\*\*\*\*

*- L'assemblée générale est levée à 11 h 45 -*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres suivants du bureau.

Fait à Marseille, le 3 décembre 2023

Frédéric DI MEGLIO  
Président FFESSM



Jean Louis FERRETTI  
Secrétaire Général FFESSM

